

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : Kerlir - participation pour voies et réseaux

Rapporteur : Vincent HUBY

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L332-11-1 et L332-11-2 ;

Vu la loi du 2000 – 108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la délibération du 27 septembre 2001 instaurant la participation pour voies et réseaux ;

Vu la demande de permis de construire déposée le 2 avril 2010 sur les parcelles EA 43p, 106p ;

Vu l'avis de ERDF en date du 11 février 2010 ;

Considérant que la viabilisation dudit lotissement sur les parcelles EA 43p, 106p pour une contenance de 1 510 m² nécessite des travaux d'extension du réseau électrique ;

Afin de permettre la viabilisation du lotissement en équipement propre, les travaux suivants sont nécessaires :

- Extension du réseau électrique : 3 742 € HT

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOLLICITE du lotisseur la PVR pour un montant de 3742 € HT au titre de la viabilisation électrique du lotissement ;
- AUTORISE le maire à signer une convention avec le lotisseur établissant les conditions de définition et de paiement de la PVR ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
Loïc LE MEUR

